



OBJET DU MARCHE :
Ravalement du foyer de l'amitié et de la maison des associations

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.

Sommaire

1 Généralités.....	1
1.1 Objet du C.C.T.P.	1
1.2 Prescription générales.....	1
1.3 Exécution des travaux	1
1.4 Réception des travaux.....	1
2 Prescriptions techniques particulières	2
2.1 Implantation et mise en œuvre	2
2.2 Spécifications techniques	2
2.3 Qualité des matériaux.....	2
2.4 Normes D.T.U. - Règlements divers	2
2.5 Prescriptions et localisation des ouvrages	2
2.6 Classification demandée	2
2.7 Plans et sujétion de couleurs.....	2
2.8 Nettoyage	2
3 Description des ouvrages	2
3.1 Support	2
3.2 Travaux	2
3.3 localisation	2
3.4 modalité d'intervention.....	2
3.5 Délais.....	2

1 Généralités

1.1 **Objet du C.C.T.P.**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières définit les spécifications des matériaux, produits et conditions d'exécution des prestations pour le ravalement du foyer de l'amitié et de la maison des associations.

1.2 **Prescription générales**

Le présent CCTP n'étant pas limitatif, il appartiendra aux entreprises de prévoir toutes les études et sujétions nécessaires au parfait achèvement des travaux.

Les entreprises sont réputées s'être rendues sur place afin de déterminer au plus juste toutes les difficultés inhérentes au chantier pour la remise de leurs offres.

1.3 **Exécution des travaux**

L'ensemble sera exécuté dans les règles de l'art suivant les normes et règlements en vigueur, notamment ceux publiés dans le D.T.U. 81.2 Ravalement et normes françaises N.F.T. 30.003.

Les entrepreneurs pourront présenter des variantes, sous réserve qu'elles présentent des caractéristiques et des garanties équivalentes dans tous les domaines, aux marques indiquées.

Les frais résultant de nettoyage, réparation d'ouvrages détériorés, malfaçons, changement de marque de matériaux, etc... en cours de travaux ne seront en aucun cas imputés en travaux supplémentaires.

Durant les travaux, les entreprises, chacune en ce qui la concerne, devront assurer la sécurité permanente du chantier conformément aux lois et textes en vigueur, aussi bien pour le public, les tiers que pour les ouvriers y travaillant. Toutes les prestations relevant de la sécurité devront être implicitement incluses dans les prix des entreprises même si elles ne sont pas explicitement décrites (échafaudages -nacelles...)

1.4 Réception des travaux

Il sera procédé à une réception d'achèvement des travaux en présence de l'entreprise et du maître d'ouvrage.

2 Prescriptions techniques particulières

2.1 Implantation et mise en œuvre

L'entrepreneur devra prendre connaissance des lieux, vérifier les cotes et provoquer toutes les explications nécessaires sur les points qui lui paraîtraient insuffisamment détaillés, sur ce qui lui semblerait avoir été omis ou sur les contradictions qu'il pourrait relever.

Il ne pourra par la suite arguer d'une erreur, d'une omission pour ne pas exécuter suivant les règles de l'Art, les travaux qui lui incombent ou pour prétendre ultérieurement à un supplément de prix.

Il devra effectuer tous les travaux afférents à son corps d'état prévus ou imprévus de façon à arriver à l'entier et parfait achèvement des ouvrages.

L'entrepreneur devra supporter toutes les sujétions relatives à la mise en place et au fonctionnement de son matériel.

2.2 Spécifications techniques

Tous les matériaux et tout le matériel posés devront répondre aux spécifications et aux normes en vigueur.

2.3 Qualité des matériaux

Les matériaux employés seront de première qualité dans l'espèce indiquée ; le Maître de l'Ouvrage sera en droit de demander la communication des factures et documents.

Les peintures devront être labellisées Ecolabel ou NF Environnement

2.4 Normes D.T.U. - Règlements divers

L'ensemble des travaux devra être conforme à toutes les normes de DTU et de label sans restriction.

2.5 Prescriptions et localisation des ouvrages

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture de ravalement de type semi-épais acrylique d'aspect satin.

Les candidats devront produire les fiches techniques des produits proposés.

2.6 Classification demandée

Revêtement semi -épais classe D3

2.7 Plans et couleurs

Les plans de détail seront à la charge de l'entreprise adjudicataire et compris dans les prix forfaitaires.

Le ravalement sera de couleur blanche identique à l'existant

Surface indicative: 400 M² + 90m de dessous de toit et 38m de gouttière (l'entreprise soumissionnaire devra vérifier les surfaces)

2.8 Nettoyage

L'entreprise assurera l'entretien du chantier qu'elle occupe et devra, au fur et à mesure des travaux et au moment où elle quitte le chantier, procéder à l'enlèvement de son matériel, de ses gravas et d'une manière générale, de tout ce qui, résultant du fait des travaux entrepris par elle, risquerait de gêner, salir, encombrer ou nuire à la propreté du chantier ou aux travaux de corps d'état venant à la suite. De plus par mesure de sécurité, l'entreprise devra prévoir l'obturation des ouvertures entre la dépose et la repose.

3 Description des ouvrages

3.1 Support

Murs déjà recouverts de peinture sauf l'annexe arrière : le support est de l'enduit ciment et de la brique

3.2 Travaux

Lavage haute pression de l'ensemble des bâtiments.

Reprise du support : traitement si nécessaire des fissures

Application d'un fixateur et de 2 couches de revêtement semi-épais sur les murs.

3.3 localisation

Foyer de l'amitié et maison des associations

9, rue de Poulpeye

29750 LOCTUDY

3.4 modalité d'intervention

L'accès au foyer de l'amitié et à la maison des associations devra rester libre et sécurisé pendant les travaux.

3.5 Délais

Les travaux seront à réaliser avant le 15 octobre 2019